

Les clés des dispositifs selon votre profil

Profil d'entreprise

PROFIL 1

Entreprises de 0 à 10 salariés

< 1M€ de CA, 60k€ de résultat et perte CA significative évaluée sur les 12 derniers mois ou perte de 50 % minimum de CA entre avril 2019 et 2020

- si 12 mois minimum d'activité
- si clientes d'un prêt Bpifrance
- si activités ESS et au moins 1 an d'existence et 1 salarié
- si activités ESS
- si profil 1, volet 1 ✓
volet 2 : si entre 1 et 10 salariés
- conditions spécifiques
- si profil 1
- si volet 1 déjà mobilisé et 0 salarié
- si association et au moins 1 salarié
- si association et au moins 1 salarié
- si profil 1, volet 1 ✓
volet 2 : si entre 1 et 10 salariés
- si concernée
- si profil 1

PROFIL 2

TPE PME et ETI

Ent < 5000 salariés et < 1,5 Milliards €

- ETI exclues
- si 12 mois minimum d'activité
- si clientes d'un prêt Bpifrance
- si activités ESS et au moins 1 an d'existence et 1 salarié
- si activités ESS
- si profil 1, volet 1 ✓
volet 2 : si entre 1 et 10 salariés
- conditions spécifiques
- si profil 1
- si association et au moins 1 salarié
- si association et au moins 1 salarié
- si profil 1, volet 1 ✓
volet 2 : si entre 1 et 10 salariés
- si concernée
- si profil 1

PROFIL 3

Grandes entreprises

> 5000 salariés > 1,5 milliards d'€ de CA et plus de 2 milliards d'€ de total de bilan

- conditions spécifiques
- si clientes d'un prêt Bpifrance
- si profil 1

PROFIL 4

Entreprises innovantes

Qualifiées par Bpifrance ou selon le niveau des dépenses de R&D

- si profil 2 hors ETI
- si profil 2 et si 12 mois minimum d'activité
- si clientes d'un prêt Bpifrance
- si profil 1, volet 1 ✓
volet 2 : si entre 1 et 10 salariés
- conditions spécifiques
- Plus remboursement anticipé CIR
- Si volet 1 déjà mobilisé et 0 salarié
- si concernée
- si profil 1

PROFIL 5

Toutes les structures de l'ESS

Associations, mutuelles, coopératives, structures de l'IAE, entreprises adaptées exerçant une activité lucrative

- si profil 2 hors ETI
- si profil 2 et si 12 mois minimum
- si clientes d'un prêt Bpifrance
- si au moins 1 an d'existence et 1 salarié
- si association et au moins 1 salarié
- si profil 1, volet 1 ✓
volet 2 : si entre 1 et 10 salariés
- conditions spécifiques
- si profil 1
- Si volet 1 déjà mobilisé et 0 salarié
- si concernée

PROFIL 6

Structures associatives

exerçant une activité lucrative

- si profil 2 hors ETI
- si profil 2 et si 12 mois minimum d'activité
- si clientes d'un prêt Bpifrance
- si profil 5 et au moins 1 an d'existence et 1 salarié
- si profil 5
- si au moins 1 salarié
- si profil 1, volet 1 ✓
volet 2 : si entre 1 et 10 salariés
- conditions spécifiques
- si profil 1
- Si volet 1 déjà mobilisé et 0 salarié
- si concernée

Nature du dispositif

Consultez se site web pour les conditions précises d'éligibilité

Prêt garanti par l'Etat à 90%

Prêt Rebond BFC

Prêt Atout Bpifrance

Crédit de trésorerie Bpifrance

Exonération cotisations charges sociales du régime complémentaire des indépendants

Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS: Avance remboursable France Active

France Active Garantie

Contrat d'apport associatif (CAA) Prêts participatif pour les associations

Fonds de solidarité national Finances Publiques Région BFC

Fonds de Solidarité Territorial

Fonds Urgence hébergement touristique, événementiel et horticulture

Report échéances de remboursement d'avances remboursables auprès de la Région BFC

Report Echéances fiscales et sociales Finances Publiques et Urssaf

Report loyers et factures d'énergie